

Ainsi, l'honorable député propose d'étendre ce projet de stabilisation du change aux marchandises expédiées aux Etats-Unis, dont l'argent fait prime.

M. BAKER: Je demande l'application du règlement. L'honorable ministre du Commerce n'est pas traité loyalement par les honorables membres de l'opposition.

L'hon. M. STEVENS: Ils ne me causent aucun souci.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas entendu d'interruptions malsonnantes, mais on devrait garder un silence parfait quand le ministre adresse la parole.

L'hon. M. STEVENS: Dans les remarques que je viens de lire l'honorable député de Shelburne-Yarmouth dit que ce projet n'offre aucun avantage aux pêcheurs. Je vais lui poser une question: N'est-il pas intéressant pour des gens qui, l'an dernier, ont expédié pour un million et demi de homards en conserve dans le Royaume-Uni, de savoir que chaque livre sterling qu'ils recevront leur vaudra \$4.60 au lieu de \$3.90 ou \$4.10? Je lui demande aussi si ceux qui ont expédié pour trois millions et demi de saumon en conserve au Royaume-Uni n'apprendront pas avec intérêt que la livre sterling vaut pour eux \$4.60 au lieu de \$3.90 ou \$4.10? N'est-il pas intéressant pour les pêcheurs que ces deux seuls articles, qui forment un total de plus de 5 millions, rapportent au Canada un plus grand nombre de dollars et de cents qu'il ne serait possible avec le taux actuel du change? N'est-il pas avantageux pour les pêcheurs de voir cette augmentation? J'ai fait le calcul et, pour ces deux articles seulement, l'industrie des pêcheries verra ses profits augmentés de plus de \$750.000.

Puis, monsieur l'Orateur, l'honorable député s'est tourné vers le ministre des Finances; la figure solennelle et, se penchant du côté du ministre, il a dit: "Si le ministre veut venir en aide aux pêcheurs, pourquoi ne refuse-t-il pas les permis aux chalutiers?" Cela semblait au sens de l'honorable député, une question très solennelle et très importante. Je me suis donné la peine d'examiner les faits et je les trouve très intéressants. Je répondrai à l'honorable député et à son chef, qui était alors premier ministre, pourquoi leur parti n'a pas, quand il était au pouvoir, accordé aux pêcheurs le secours que l'on réclame aujourd'hui très sérieusement du ministre des Finances. Quels sont les faits? L'honorable député de Shelburne-Yarmouth nous dit: "Sauvez les petits pêcheurs en refusant des permis aux chalutiers". En 1927, à sa de-

mande, on a nommé une commission royale ayant à sa tête l'honorable A. K. Maclean, aujourd'hui de la Cour d'échiquier; quatre membres de cette commission étaient contre les permis aux chalutiers et seul le président était dissident. On n'a rien fait. Que faisait alors l'honorable député de Shelburne-Yarmouth et que faisait le Gouvernement de l'époque? La commission royale nommée par le Gouvernement a fait un rapport signé par la majorité de ses membres, mais le Gouvernement n'a rien fait. Et voici que l'on vient prétendre que le Gouvernement d'aujourd'hui ne fait pas son devoir en ne refusant pas d'accorder des licences aux chalutiers.

Il y a plus. L'honorable député, qui est un avocat habile, a préparé le décret du conseil n° 2196, du 2 novembre 1929, décrétant la perception d'un droit d'un sou par livre sur le poisson pris par les chalutiers dans les Provinces maritimes. On a laissé faire les chalutiers et l'on a jamais essayé de percevoir ce droit. Ce n'est qu'en septembre 1930, à notre arrivée au pouvoir, que l'affaire a été portée devant le Cour d'échiquier. On y a attaqué la validité de cette taxe et la Cour d'échiquier l'a déclaré inconstitutionnelle. L'honorable député qui a préparé ce décret du conseil se prétend avocat; il aurait dû savoir que ce décret n'était pas valide. Mon honorable ami, son chef et ses collègues ont simplement voulu cajoler les petits pêcheurs des Provinces maritimes. Un vieil adage dit qu'il faut avoir les mains nettes pour aller devant le tribunal. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth n'a donc pas le droit de faire des reproches au ministre des Finances sur la question des chalutiers. Quiconque veut lire le décret en question peut le faire.

J'aborde maintenant une question très importante sur laquelle j'attire l'attention de la Chambre. L'honorable député a fortement critiqué le Gouvernement à propos de l'aide accordée pour la stabilisation du marché du blé. Quand il a parlé de cela, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a fait remarquer que le Gouvernement n'avait pas fait seulement des achats à terme, mais qu'il avait fait de la spéculation. L'affaire est trop sérieuse pour que je la laisse passer ainsi. La Chambre doit savoir à quoi s'en tenir, car il s'agit d'un problème qui intéresse vivement les trois provinces de l'Ouest.

Le Gouvernement d'aujourd'hui a été appelé à résoudre de très graves problèmes dans l'Ouest canadien. L'un des problèmes provient d'une sécheresse qui a fait souffrir soixante-dix municipalités et qui a duré trois ans. Des parties considérables des provinces de l'Ouest